

Informations de base	
<p><b>2025/0825(COD)</b></p> <p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement</p>	En attente de la position du Parlement en 1ère lecture
<p>Exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit pour ce qui est des exigences applicables aux expositions de titrisation</p> <p><b>Subject</b></p> <p>2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.04 Banques et crédit 2.50.05 Assurances, fonds de retraite 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 2.50.10 Surveillance financière</p> <p><b>Priorités législatives</b></p> <p><a href="#">Déclaration commune 2026</a></p>	

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2025/0825(COD)
<b>Type de procédure</b>	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
<b>Sous-type de procédure</b>	Note thématique
<b>Instrument législatif</b>	Règlement
<b>Base juridique</b>	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 294-p7-ac Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 114
<b>Consultation obligatoire d'autres institutions</b>	<a href="#">Comité économique et social européen</a>
<b>État de la procédure</b>	En attente de la position du Parlement en 1ère lecture
<b>Dossier de la commission</b>	ECON/10/03138